

# Informations

## - Adressage :

- A partir de la réception du courrier d'attestation de votre adresse, vous pouvez vous rendre en Mairie pour récupérer votre plaque d'habitation avec le courrier d'attestation.

Août : samedi matin du 10, ensuite les lundis matin et jeudis matin de 9h30 à 11h00.

Septembre : samedi matin du 07, ensuite les lundis matin et jeudis matin.  
Installation des plaques de rue durant le mois de septembre.

**NOUVELLE ADRESSE DE LA MAIRIE**  
**22, place du château**  
**42380 Rozier-Côtes-d'Aurec.**

## Piscine de Firminy : (rappel)

La commune a signé une convention avec la ville de Firminy, elle vous permet d'accéder à la piscine municipale moyennant un tarif préférentiel.

## Pourquoi des travaux à la salle du bourg :

Nous n'étions plus aux normes de sécurité en matière de secours et d'incendie, plus aux normes d'accessibilité, d'électricité, d'économie d'énergie et d'isolation.

En résumé : nous ne pouvons plus louer.

Le coût total de l'opération est de 72 000 Euros ht.

Nous devrions obtenir : des subventions de la région pour 9 000 Euros, du département pour 23 000 Euros.

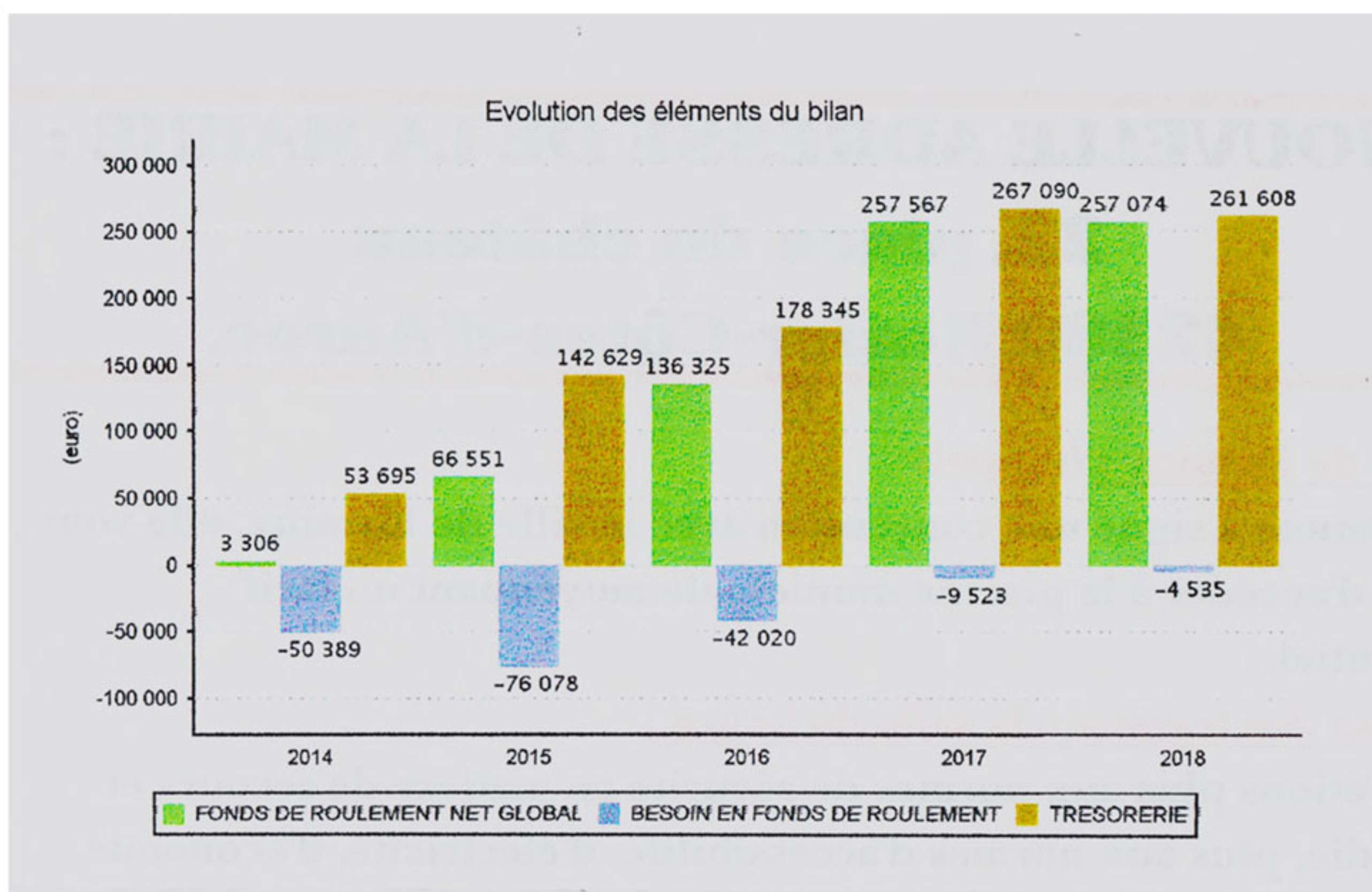
Soit un autofinancement de la commune de : 40 000 Euros.

## **- Finances :**

Depuis le 01.01.2019, nous avons rejoint la trésorerie de la Vallée de l'Ondaine (Firminy).

Elle vient de nous fournir une analyse financière simplifiée 2018 (Consultable en Mairie pendant les permanences).

Un extrait : (Pas de commentaires particuliers autres que la constatation de l'amélioration des réserves de trésorerie de la commune de 2017 à 2018).



## **- Taux d'imposition communaux 2019 :**

Le Conseil Municipal a voté le maintien des taux des taxes foncières et d'habitation ( pas d'augmentation depuis 2015).

A savoir :

- Taxe d'habitation : 7,49 %,
- Taxe sur le foncier bâti : 12,54 %,
- Taxe sur le foncier non bâti : 50,59 %.